

Direction de la Protection de la Santé et de l'Autonomie
Pôle de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaires (PVAGS)
0 809 400 004
ars33-alerte@ars.sante.fr

Mesdames et Messieurs,
Professionnels de santé libéraux
de Nouvelle-Aquitaine

Date : 23 avril 2025

Objet : gestion sanitaire des vagues de chaleur en 2025

Si la saison estivale 2024 a été moins chaude que les précédentes, ses impacts sanitaires sont restés significatifs avec, au niveau national, plus de 17000 recours aux soins d'urgence et plus de 3700 décès attribuables à une exposition à la chaleur sur l'ensemble de la période de surveillance.

L'état de santé de la population générale et tout particulièrement celui des populations vulnérables à la chaleur peut se détériorer rapidement, même après une exposition de courte durée à un pic de chaleur. La pollution atmosphérique (dont notamment à l'ozone et aux particules fines) constitue en outre un facteur d'augmentation de la mortalité et de la morbidité en cas de vagues de chaleur.

Afin de protéger les populations des impacts sanitaires liés aux vagues de chaleur, il importe d'une part de les **sensibiliser aux bons gestes à adopter pour se protéger** individuellement et protéger ses proches notamment les plus vulnérables à la chaleur, d'autre part, de mettre en place des mesures de protection collective adaptées visant à **réduire les expositions**.

L'identification des personnes les plus fragiles par leur **inscription sur les registres communaux de personnes vulnérables** est un enjeu réel et nous vous sollicitons pour inviter votre patientèle éligible à se faire connaître des services municipaux.

À côté des **risques de coup de chaleur/hyperthermie ou de déshydratation** qui sont les plus connus, l'**hyponatrémie** représente une complication régulièrement observée, favorisée par un apport en sel par l'alimentation insuffisante, l'âge, certaines maladies chroniques et certains traitements médicamenteux.

Par ailleurs, en cas de vague de chaleur, **certaines médicaments sont susceptibles d'aggraver un syndrome d'épuisement-déshydratation** ou un coup de chaleur, et l'exposition à des températures élevées peut aussi avoir une incidence sur la **conservation des produits de santé**.

L'apparition des effets sanitaires liés à la chaleur ne se limite pas aux phénomènes extrêmes mais est constatée dès la survenue d'un pic de chaleur ou en cas de chaleur extrême et prolongée. Ces impacts sont particulièrement importants lorsque les températures restent élevées la nuit, empêchant les organismes de récupérer de la chaleur diurne.

La répétition des expositions aux vagues de chaleur fragilise particulièrement les populations vulnérables aussi, il convient de ne pas considérer que les organismes sont habitués à la chaleur au fur et à mesure de l'été, mais au contraire que ceux-ci sont davantage fragilisés par les vagues passées. De plus, les impacts sanitaires d'une vague de chaleur peuvent être différés dans le temps, notamment chez les personnes âgées et les malades chroniques.

Nous vous sensibilisons à nouveau sur la **certification dématérialisée des décès** qui permet une remontée plus rapide des volets médicaux qui comportent les diagnostics sur les causes de décès et permet un meilleur suivi de l'impact sanitaire des vagues de chaleur.

Vous trouverez jointes à ce courrier :

- La fiche du bon usage des médicaments durant les vagues de chaleur établie par l'OMEDIT
- Les fiches de recommandation pour les médecins de ville, pharmaciens d'officine et soignants intervenants au domicile issue du Plan National Canicule du HCSP

Des outils de communication produits par Santé Publique France sont disponibles sur le site du ministère de la Santé et de la Prévention à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

Des outils de communication sont également disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plan-de-gestion-des-vagues-de-chaleur>

Sachant compter à nouveau sur votre mobilisation dans la bonne application du dispositif « vigilance canicule 2025 », nos services restent à votre disposition pour toute question ou difficulté.

Vincent CAILLIET
Directeur délégué à la veille et à la sécurité sanitaire

